

**Tshimanga, Chantal**

---

**=rom:** Clow, Brian  
**Envoyé le :** Samedi 18 avril 2020 à 12:18  
**À :** PMO.F ExecutiveTeam / Équipe Executive F.CPM  
**Cc :** Ahmad, Cameron; Gagnon, Chantal; Kim, Sabrina  
**Objet :** TR : Exemption de la FEMA pour le Canada

**Indicateur de suivi :** Suivi  
**État du signalement :** Signalé

Voir ci-dessous. Depuis environ une semaine, nous savons en interne que le Canada dispose de cette exemption... mais maintenant elle est rendue publique sur le site de la FEMA. Alex Lawrence l'a fait remarquer à quelques reporters. Katie Simpson va faire un reportage à ce sujet.

**De :** Lawrence, Alex <[Alex.Lawrence@dpmo-cvpm.gc.ca](mailto:Alex.Lawrence@dpmo-cvpm.gc.ca)>  
**Envoyé le :** Samedi 18 avril 2020 à 12:16  
**À :** Clow, Brian <[Brian.Clow@pmo-cpm.gc.ca](mailto:Brian.Clow@pmo-cpm.gc.ca)>  
**Objet :** Exemption de la FEMA pour le Canada

La Federal Emergency Management Agency (FEMA) a déposé un avis d'exemption dans le registre fédéral confirmant que les **exportations vers le Canada sont exclues** du décret présidentiel interdisant certaines exportations d'ÉPI (respirateurs N95, autres masques et gants). La date officielle de publication sera le 21 avril.

J'ai copié-collé le passage important pour que vous puissiez avoir les mots exacts (le document est long et comporte neuf exemptions, dont celle pour le Canada).

Voici le lien public vers le document intégral : <https://www.federalregister.gov/documents/2020/04/21/2020-08542/prioritization-and-allocation-of-certain-scarce-or-threatened-health-and-medical-resources-for>

\*\*\*

Définition des priorités et allocation de certaines ressources médicales et sanitaires rares ou menacées pour utilisation nationale; exemptions  
AGENCE : Federal Emergency Management Agency, DHS (Sécurité intérieure).  
MESURE : Avis d'exemptions.

---

RÉSUMÉ : La Federal Emergency Management Agency (FEMA) annonce des exemptions à un arrêté temporaire que la FEMA a publié dans le registre fédéral le 10 avril 2020.

\*\*\*

Les exemptions sont comme suit.

(9) Les cargaisons dont la destination finale est le Canada ou le Mexique.

L'Administrateur reconnaît le rôle important que nos voisins les plus près jouent dans la

défense des intérêts nationaux des États-Unis. L'intégration des économies et des chaînes d'approvisionnement entre les États-Unis, le Mexique et le Canada est robuste. De nombreux secteurs vitaux – dont, par exemple, l'alimentaire et l'agriculture; les communications et l'énergie; les secteurs automobile et industriel; la gestion de l'eau et le traitement des eaux usées; ainsi que les forces de l'ordre et les premiers répondants – transcendent les frontières nationales. Les effets négatifs sur les travailleurs, notamment le manque d'EPI, dans ces secteurs et dans d'autres secteurs critiques au Canada et au Mexique, peuvent provoquer des interruptions importantes des chaînes d'approvisionnement correspondantes aux États-Unis et, à leur tour, peuvent perturber l'important commerce transfrontalier avec nos voisins. En outre, les États-Unis entretiennent des liens économiques et diplomatiques étroits avec ces nations, qui seraient affectés négativement par la restriction des exportations de matériaux couverts dans ces pays. Dans le décret d'attribution, l'administrateur a particulièrement fait mention de la minimisation des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, tant sur le plan national qu'à l'étranger, ainsi que les relations internationales et les considérations diplomatiques comme des éléments clés de la promotion de la défense nationale.

Tous ces éléments seraient affectés négativement par le ralentissement ou l'arrêt du transport des matériaux couverts par ce décret entre ces pays, soit les États-Unis, le Canada et le Mexique. Pour ces raisons, l'Administrateur a décrété que cette exemption était nécessaire et appropriée à la promotion de la défense nationale.

La FEMA exigera une lettre d'attestation indiquant que les articles envoyés au Canada et au Mexique le sont pour y être utilisés et non à des fins d'expédition vers d'autres pays. Cette lettre doit être envoyée à la FEMA par l'entremise du système de capture d'image de SDPF et doit mentionner la raison de l'envoi du matériel couvert.

Alex Lawrence  
Directeur des communications | Director of Communications  
Office of the Deputy Prime Minister | Bureau de la vice-première ministre  
[Alex.Lawrence@dpmo-cvpm.gc.ca](mailto:Alex.Lawrence@dpmo-cvpm.gc.ca)

